

Pièces à joindre à la demande :

- Cahier des charges signé par le demandeur sur lequel est apposé le cachet commercial de ce dernier,
- Extrait KBIS datant de moins de trois mois ou une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers,
- Photocopie du certificat d'immatriculation et de la carte blanche de chaque véhicule d'intervention, établies au nom du demandeur (personne physique) ou de sa société (personne morale),
- Deux photographies (en couleurs) de son (ses) véhicule(s) de dépannage,
- Une photographie du garage (extérieur),
- Une photographie des sanitaires,
- Une photographie de la salle d'attente,
- Une photographie du local de stockage des véhicules en attente de réparation ou de livraison,
- Une photographie de l'atelier de réparation sur laquelle figure notamment le matériel afférant à la réparation automobile,
- Copie du contrat de travail (daté et signé) de chaque employé,
- Copie de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) de chaque employé,
- Photocopie du permis de conduire du personnel d'intervention (la visite médicale périodique doit être en cours de validité),
- Une pièce justificative de qualification de mécanicien-auto et/ou justifiant d'une expérience d'au moins un an dans le dépannage VL,
- Une grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier de l'année n+1,
- Une attestation d'assurance multirisques spécifiant l'activité de dépannage-remorquage et comportant une garantie pour les véhicules et les personnes transportés,
- Engagements pris vis-à-vis d'une autre astreinte (APRR par exemple).
- Le cas échéant, la photocopie des attestations de formation FIMO-FCO.